

**RAPPORT ANNUEL**  
**sur le PRIX et la QUALITE**  
**du service public de l'assainissement**  
**EXERCICE 2019**

## SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT .....	3
A. Les caractéristiques générales du service. ....	3
B. Le mode de gestion du service. ....	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES. ....	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2019. ....	5
B. La station d'épuration. ....	6
B.1. Présentation générale. ....	6
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station. ....	7
B.3. Le volume des effluents traités. ....	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station. ....	8
B.5. La production des boues et leur devenir. ....	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau. ....	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service. ....	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS. ....	11
A. Le prix de l'assainissement. ....	11
A.1. La tarification. ....	11
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement. ....	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> . ....	12
A.4. Évolution de la recette d'exploitation. ....	12
B. Les autres recettes d'exploitation du service. ....	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif. ....	12
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année. ....	13
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2019. ....	13
CONCLUSION. ....	13

# 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## A. Les caractéristiques générales du service.

### ✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-ville de Le Faouët.

### ✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2019

Le service comporte 1 111 abonnés dont 4 abonnés consommant plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital et le centre aquatique). Selon le dernier recensement (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017), le territoire du Faouët contient 2 861 habitants pour 1 470 logements occupés soit une moyenne de 1,95 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 180 équivalents-habitants**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	1 070	1 061	1 072	1 118	1 112	1 111
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 100	2 082	2 104	2 183	2 183	2 197
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations < 6 000 m <sup>3</sup> )	65 138	63 052	64 637	66 424	65 175	69 106
Volume produit par personne (m <sup>3</sup> )	31.02	30.28	30.72	30.42	29.85	31.45
Volumes facturés (m <sup>3</sup> – consommations > 6 000 m <sup>3</sup> )	109 808	86 941	87 301	88 424	96 604	93 928

Il est précisé que la CADF dispose d'un puits. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CADF volume AEP	89 408	51 330	53 621	54 240	58 063	56 656
CADF volume total	201 377	199 842	217 464	221 932	187 514	235 500
SA MONTFORT	14 067	15 867	15 074	15 849	17 412	17 722
HOPITAL	6 333	8 698	8 933	9 093	10 930	9 631
CENTRE AQUATIQUE	Néant	11 046	9 673	9 242	10 199	9 919

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m<sup>3</sup> par jour, 1 200 kg de DBO<sub>5</sub> par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 235 500 m<sup>3</sup>, cela fait un débit moyen de 942 m<sup>3</sup> par jour (usine fermée les week-ends).

### ✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	11
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement
STANG VRAZ FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Ste Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

### ✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Faouët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO<sub>5</sub>/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m<sup>3</sup>/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;

- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues 380 m<sup>3</sup>) et un stockage déporté des boues pour une capacité totale de 600 m<sup>3</sup> (depuis 2019) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

Annuellement, la station produit normalement environ 3 000 m<sup>3</sup> de boues (90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

## B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La SAUR assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

## 2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

### A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2019.

La collectivité a réalisé en 2019 :

- Etude diagnostic (clôture) : 54 552,24 € HT ;
- Remise en état d'une pompe : 1 443,61 € HT ;
- Remplacement d'une pompe à la station d'épuration : 4 138,56 € HT ;
- 7 branchements de réseau : 24 355 € HT ;
- Travaux de réseaux Rue de Saint-Fiacre (marchés de travaux des abords du pôle santé en cours) : 56 053,10 € HT.

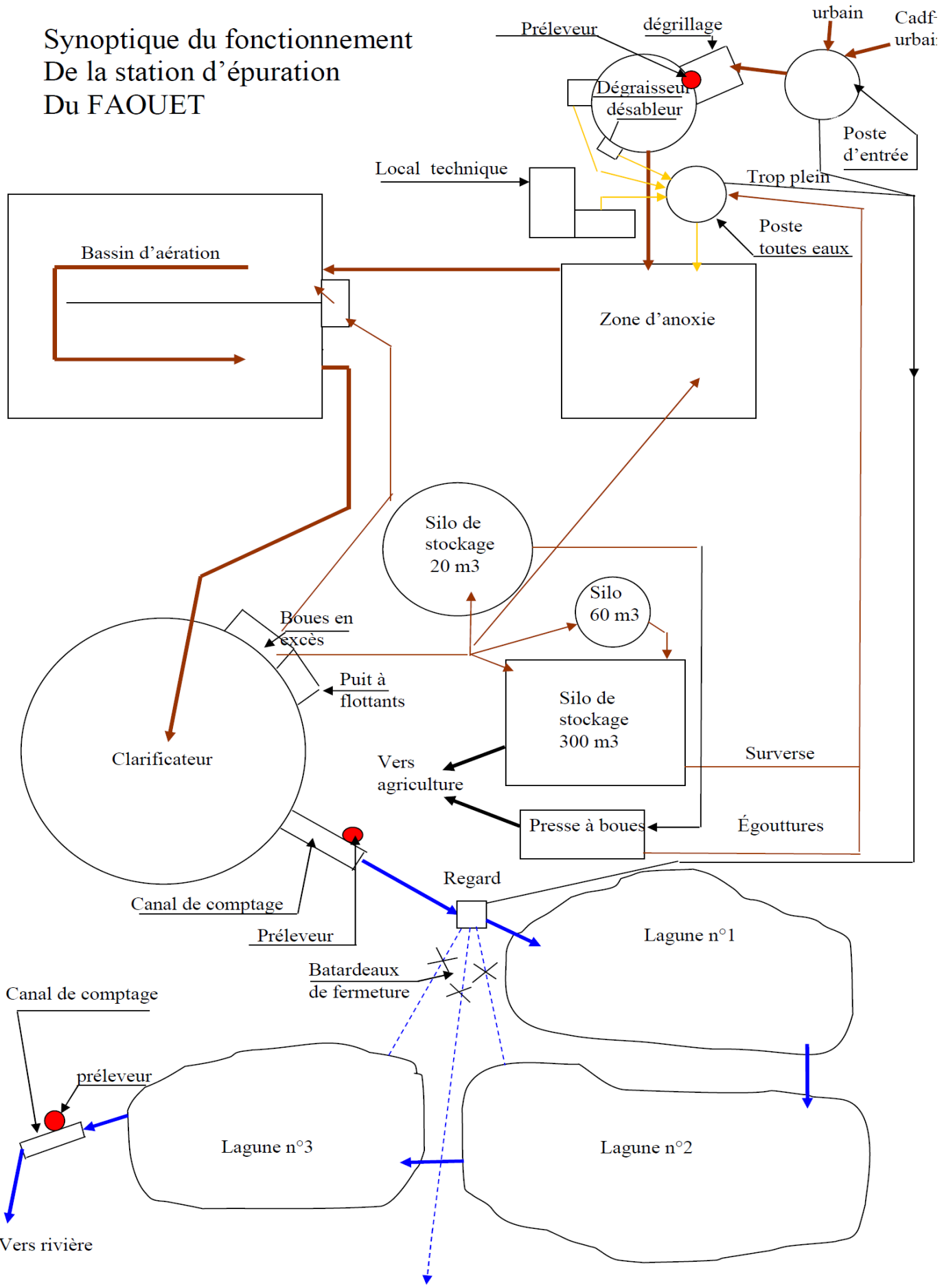
## **B. La station d'épuration.**

### ***B.1. Présentation générale.***

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m <sup>3</sup> / j
	DBO <sub>5</sub>	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m <sup>3</sup>	
BASSIN D'ANOXIE		460 m <sup>3</sup>	
BASSIN D'AERATION		4 245 m <sup>3</sup> 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m <sup>3</sup> 2 pompes de recirculation de 110 m <sup>3</sup> /h 1 pompe d'extraction de 45m <sup>3</sup> /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m <sup>3</sup>	
EPAISSISSEURS		300 m <sup>3</sup> et 60 m <sup>3</sup>	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m <sup>3</sup>	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

**B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.**

Synoptique du fonctionnement  
 De la station d'épuration  
 Du FAOUËT



### B.3. Le volume des effluents traités

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Charge hydraulique entrée (m<sup>3</sup>/j)</b>	<b>Moy</b>	942	926	Non renseigné	1000	1116	790	819	1 166
	<b>Min</b>	277	7		95	915	16	197	570
	<b>Max</b>	1979	3033		2972	2037	1 511	1 542	3 213
<b>Charge organique entrée (kg DBO<sub>5</sub>/j)</b>	<b>Moy</b>	522,7	320,8		258	315,5	457	401	399
	<b>Min</b>	194,9	23,5		78,7	165,9	161,82	158	166
	<b>Max</b>	1530,2	944		551,5	792,1	1 236	824	803
<b>Taux par rapport aux capacités nominales</b>	<b>% hydro</b>	57	56		60	70	48	49,4	70,28
	<b>% orga</b>	37	23		18	22	35	25,5	28,3

Le volume arrivant à la station est de 425 439 m<sup>3</sup> pour l'année, soit un débit entrant moyen de 1 166 m<sup>3</sup>/jour. Les volumes entrants sont en légère augmentation à cause de la pluviométrie et de la hauteur de nappe, depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m<sup>3</sup>/jour. L'installation est donc en moyenne à 70,28 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 235 500 m<sup>3</sup> et ceux de Montfort de 17 722 m<sup>3</sup>. La station a reçu 425 439 m<sup>3</sup> d'eaux usées soit environ 1 166 m<sup>3</sup>/jour.

Il existe des grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont liés aux eaux parasites et à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

### B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2019, la station a reçu en moyenne :

- 1 166 m<sup>3</sup> par jour soit 70,28 % de sa capacité hydraulique ;
- 399 kg de DBO<sub>5</sub> par jour soit 28,3 % de sa capacité organique.

Le rejet est de qualité moyenne. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées.



## 7.1 Synthèse annuelle des mesures « bilans 24 heures » réalisés

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

ID : 056-215600578-20200924-2020\_33-DE

Mois	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			Charge organique %	NK			NGL			Pt		
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt
			kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%		kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%
Jan.	962	58,0	258	9,20	96	625	28,4	95	242	3	99	17,1	71,3	7,14	88	71,3	10,8	82	2,67	0,500	79
Fév.	1062	64,0	238	10,3	94	833	19,8	96	234	3,25	98	16,6	73,9	4,73	90	73,9	8	83	4,22	0,360	89
Mars	1009	60,8	273	15,9	93	679	32,5	93	339	6	97	24,0	82,1	15,0	73	82,1	17,7	68	3,39	0,371	86
Avril	1044	62,9	542	36,2	93	1504	56	95	547	7,25	98	38,8	137	30,3	72	137	33,1	69	11,8	1,30	85
Mai	1029	62,0	216	32,6	87	971	51,6	95	166	11,4	94	11,7	73,5	30,2	59	73,5	34,0	54	4,46	0,735	84
Juin	990	59,7	150	29,7	82	785	37,3	96	248	6,50	98	17,6	78,4	15,0	83	78,4	18,6	79	5,36	0,900	83
Juil.	1113	67,1	221	43,8	75	574	72	84	429	11	97	30,4	71,4	41,8	27	71,4	50,2	16	2,99	1,55	40
Août	1087	65,5	107	12,3	87	956	41,4	95	252	6,20	97	17,9	71,8	28,7	52	71,8	34,8	41	5,68	0,768	84
Sept.	1117	67,3	530	15,3	97	1519	45,3	96	565	5,75	99	40,1	111	31,4	61	111	38,0	52	11,4	0,619	94
Oct.	1284	77,4	384	30,2	90	2100	62,4	95	709	8,80	98	50,3	163	31,6	69	163	36,2	65	11,9	1	88
Nov.	1421	85,6	932	13,9	98	1898	36,5	97	804	5,75	99	57,0	97,5	16,2	72	97,5	18,9	68	6,72	0,195	95
Déc.	1856	112	778	18,3	95	1667	38,3	96	194	8,25	92	13,7	80,6	25,2	41	80,6	30,7	28	2,74	0,236	83
Moy.	1166	70,3	386	22,2	91	1176	43,1	94	394	6,88	97	27,9	92,5	22,8	66	92,5	26,8	59	6,12	0,678	83
Min.	84,2	5,08	96,8	2	75	414	10	84	166	3	92	11,7	71,3	2,20	27	71,3	4,50	16	2,67	0	40
Max.	3162	191	1388	100	98	2776	101	97	804	23	99	57,0	163	52,7	90	163	57,2	83	11,9	4,10	95
<i>Normes</i>				20	95		80	60		25	90			10/15			15	80		2	90

### B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m<sup>3</sup> et 60 m<sup>3</sup> ainsi que dans un stockage déporté de 600 m<sup>3</sup> (depuis 2019).

Année	Charge traitée Kg DBO <sub>5</sub> /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2012	484	141	56,4
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53
2018	Donnée inconnue	Donnée inconnue	41
2019	399	87	77,9

En 2019, 2 170 m<sup>3</sup> de boues ont été épandues sur 64,1 hectares représentant 77,9 tonnes de matières sèches (siccité moyenne de 36 grammes par litre).

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 5 637 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 23,9 % de la capacité organique de la station.

### C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du r

Envoyé en préfecture le 25/09/2020  
Reçu en préfecture le 25/09/2020  
Affiché le  
ID : 056-215600578-20200924-2020\_33-DE

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
X	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
X	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
X	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>70</b>

### D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La Mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic avait pour but d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Ce programme a été réalisé par le cabinet SCE et restitué fin septembre 2019.

Le cabinet SCE préconise un investissement annuel minimum de 100 000 € HT pour la réhabilitation du réseau. Concernant la station d'épuration vieillissante, un investissement conséquent est nécessaire pour une mise aux normes. Deux scénarii sont proposés : réhabilitation de certaines installations sur la station d'épuration actuelle ou la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le foncier existant comprenant une déconstruction des ouvrages existants. Le coût d'une construction de nouvelle station d'épuration étant plus élevée mais permettant une mise aux normes complète des ouvrages.

Fin 2018, la commune a proposé aux services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) d'autoriser un nouveau plan d'épandage plus vaste afin de faciliter le fonctionnement de la station d'épuration.

La station d'épuration mixte de LE FAOUËT située au Stéroulin est régie par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration communale sous la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées. Cet arrêté a été modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 20 juin 2019 concernant les modalités d'épandage a permis d'agrandir significativement la surface épandage (à 183,12 ha à partir de cette date).

Au vu des conditions d'exploitation difficiles en hiver, il semblait important d'optimiser la capacité de stockage des boues. C'est pourquoi la commune a sollicité en 2019, l'autorisation auprès des services de la DDPP, d'exploiter un stockage déporté. Après accord de la DDPP, une convention de mise à disposition a été établie avec un agriculteur retraité de la commune, pour une fosse à lisier de 600 m<sup>3</sup>, fosse couverte et clôturée, proche des parcelles du plan d'épandage. La fosse est également éloignée de tout voisinage. Il s'agit ainsi d'un stockage déporté autorisé à partir de l'année 2019.

### 3. **LES INDICATEURS FINANCIERS.**

#### A. **Le prix de l'assainissement.**

##### A.1. *La tarification.*

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m<sup>3</sup> consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2019 a été fixé par la délibération n° 47/2018 du conseil municipal au cours de la séance du 27 septembre 2018. Cette redevance s'élève à 74,78 € par branchement et à 0,9255 € par m<sup>3</sup> consommé de 0 à 30 m<sup>3</sup> et à 1,9270 € par m<sup>3</sup> consommé après 30 m<sup>3</sup>. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés en 2016 et 2017. En 2018 et 2019, ces tarifs ont été augmentés de 2%.

Les agences de l'eau ont mis en place des redevances à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont de 0,1500 euro du m<sup>3</sup> et 0.3000 euro du m<sup>3</sup> dans le bassin Loire-Bretagne.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

##### A.2. *Évolution du tarif de l'assainissement*

	Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	39.93	71.87	71.87	71.87	73.31	74.78
Part proportionnelle								
✓ 0 à 30 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	0.4942	0.4942	0.8896	0.8896	0.8896	0.9074	0.9255
✓ > 30 m <sup>3</sup>	le m <sup>3</sup>	1.0290	1.0290	1.8522	1.8522	1.8522	1.8892	1.9270

### A.3. La facture d'un usager de 120 m3

Envoyé en préfecture le 25/09/2020  
Reçu en préfecture le 25/09/2020  
Affiché le  
ID : 056-215600578-20200924-2020\_33-DE

La facture d'un usager de 120 m3 est la suivante :

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m <sup>3</sup>	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
▶ Collecte et traitement des eaux usées						<b>275,98</b>		<b>275,98</b>
<b>Abonnement</b>						<b>74,78</b>		<b>74,78</b>
Part Communale		Année 2019				74,78		
<b>Consommation</b>						<b>201,20</b>		<b>201,20</b>
Part Communale		Année 2019	1 à 30	30	0,9255	27,77		
			31 à 120	90	1,9270	173,43		
▶ Organismes publics						<b>18,00</b>		<b>18,00</b>
<b>Consommation</b>						<b>18,00</b>		<b>18,00</b>
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2019		120	0,1500	18,00		
HT exonéré de TVA : 293,98 €						<b>Total facture TTC : 293,98 €</b>		
HT soumis à TVA : 0,00 €						TVA sur les débits : 0,00 €		

### A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recette collectivité</b>	200 605,86	281 113,80	333 549,92	333 001,85	260 652,66	360 348,58

Le compte administratif du service en 2019 a constaté un excédent de 23 351,09 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un déficit de 78 079,67 € pour la part d'investissement et un excédent de fonctionnement de 101 430,76 €).

### B. Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016. Par la délibération n°50/2018 du 24 novembre 2018, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 600 € pour l'année 2019.

En 2019, le service a perçu cinq participations pour l'assainissement collectif (soit 13 000 €).

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2019, aucune contre visite n'a été facturée.

### C. La dette du service public d'assainissement collectif.

- **État de la dette en capital au 31/12/19 : 755 147,37 €**
- **Annuité 2019**

Remboursement en capital : 109 826,59 €  
Remboursement en intérêts : 27 022,33 €  
Total : 136 848,92 €

## - La capacité d'emprunt

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2019 par rapport aux recettes de fonctionnement est de 36.64 %.

### **D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.**

Au cours de l'année 2019, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 89 135,86 euros.

### **E. Les dépenses de travaux réalisées en 2019.**

En 2019, le service a réalisé les investissements suivants pour un total de 264 022,02 € HT :

- Etude diagnostic (clôture) : 54 552,24 € HT ;
- Remise en état d'une pompe : 1 443,61 € HT ;
- Remplacement d'une pompe à la station d'épuration : 4 138,56 € HT ;
- 7 branchements de réseau : 24 355 € HT ;
- Travaux de réseaux Rue de Saint-Fiacre (marchés de travaux des abords du pôle santé en cours) : 56 053,10 € HT.

## **CONCLUSION**

La Mairie a recruté en 2016 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues. La réalisation du diagnostic avait pour but d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel ainsi qu'à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage. Ce programme a été réalisé par le cabinet SCE et restitué fin septembre 2019.

Le cabinet SCE préconise un investissement annuel minimum de 100 000 € HT pour la réhabilitation du réseau. Concernant la station d'épuration vieillissante, un investissement conséquent est nécessaire pour une mise aux normes. Deux scénarii sont proposés : réhabilitation de certaines installations sur la station d'épuration actuelle ou la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le foncier existant comprenant une déconstruction des ouvrages existants. Le coût d'une construction de nouvelle station d'épuration étant plus élevée mais permettant une mise aux normes complète des ouvrages.

Malgré les améliorations déployées depuis plusieurs années (modification du plan d'épandage, mise en place d'un stockage déporté, multiples réparations des installations etc..) la station d'épuration, âgée de bientôt 40 ans, nécessite des investissements importants, notamment suite à la réalisation du diagnostic. Selon l'importance des aides financières, le Conseil Municipal pourra éventuellement être amené à trouver une clef de répartition des coûts avec les industriels raccordés et/ou à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

# LEXIQUE

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

ID : 056-215600578-20200924-2020\_33-DE

**Bassin d'aération** : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

**Bassin d'anoxie** : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

**Clarificateur** : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

**DBO5** : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

**DCO** : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

**Dégazeur** : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

**Dégrilleur** : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

**Dégraisseur** : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

**Dessableur** : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

**ECPP** : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

**Effluent** : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

**EH (Équivalent Habitant)** : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

**Hydrocurage** : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

**MES** ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

**m.l.** : mètre linéaire

**NTK** : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

**Plan d'épandage** : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

**Pt** : Phosphore total

**Rendement épuratoire** : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.